

AVIS RIVERAINS ET AUX USAGERS FESTIVITES DU 14 JUILLET

Madame, Monsieur,

Pour la Fête Nationale du 14 juillet prochain, des restrictions de circulation et de stationnement des véhicules sont prévues dans le centre-ville et aux abords notamment au niveau des Quais comme suit :

1 - PLACE DU CHÂTEAU :

La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits place du Château (côté ouest) du LUNDI 11 juillet 2022 à 08h00 au VENDREDI 15 juillet 2022 à la levée du barriérage, pour permettre le montage et le démontage des installations pour les festivités.

2- PLACE JEAN JAURES - PARKING MAIRIE : Le jeudi 14 juillet 2022

La circulation et le stationnement seront interdits de 06H00 à 14H00.

La rue Gabriel Péri sera fermée à la circulation dans sa portion entre la rue Pasteur et la rue Burgaud des Marêts de 06H00 à 14H00.

3 - FEU D'ARTIFICE : Le jeudi 14 juillet 2022

Le stationnement sera interdit sur les quais dès 06H00 jusqu'à la levée du dispositif de sécurité par les services de la Gendarmerie, le retrait de la signalisation levant l'interdiction, et la réouverture à la circulation.

A 06H00, le stationnement sera interdit rue de Condé dans sa portion entre la rue Pasteur et la place du Château jusqu'au vendredi 15 juillet 2022 à 02H00.

Dès 16H00, la circulation sera interdite Grand'Rue, rue Delamain, rue Basse et dans toutes les rues menant aux quais et ce jusqu'à la levée du dispositif de sécurité par les services de la Gendarmerie, le retrait de la signalisation levant l'interdiction, et la réouverture à la circulation.

De même à 16H00, tous les accès donnant à la rue de Condé seront également fermés à la circulation (rues Baria, Panel, Saint Louis, de la Société, ML Bisquit, Guillé, des Moulins et la rue Persaud), pour une levée réalisée dans les mêmes conditions qu'énuméré ci-dessus.

La rue de Condé sera interdite à la circulation dans ses deux voies dès 19H00 et ce jusqu'à la levée du dispositif de sécurité par les services de la Gendarmerie, le retrait de la signalisation levant l'interdiction et la réouverture à la circulation.

Des déviations seront mises en place par les voies communales.

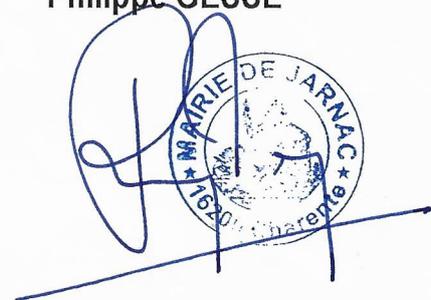
Dans l'intérêt commun, je vous remercie pour votre compréhension,

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

A Jarnac, le vendredi 01^{er} juillet 2022,

Votre Maire,

Philippe GESSE



N.B. : Les véhicules gênants pourront être verbalisés et mis en fourrière, je vous remercie donc de bien vouloir prendre toutes vos dispositions.